



# Appel à projets LEADER Aquitaine

2007-2013

# Rappel: Les fondamentaux de l'approche LEADER

- Un partenariat local, un équilibre public / privé
  - ➔ *comité de programmation : + de 50% d'acteurs « privés »*
- Une stratégie locale: basée sur un diagnostic partagé, une approche multisectorielle, autour d'une priorité ciblée
  - ➔ *veiller à associer les acteurs agricoles, sylvicoles et environnementaux*
- Des approches novatrices, une véritable valeur ajoutée pour le territoire
- Mise en réseau: échanges et capitalisation
- Coopération entre territoires encouragée

# Les mesures ouvertes aux GAL

- **tous les dispositifs du programme de développement rural hexagonal : PDRH (hors socle national),** même si certains dispositifs sont fermés ou restreints dans le DRDR Aquitaine
  - ❖ Axe 1: compétitivité secteurs agricole et sylvicole (formation, investissements, coopération pr mise au point nvx pdts,...)
  - ❖ Axe 2: environnement – gestion de l'espace (mesures agro-environnementales, investissements non productifs, ...)
  - ❖ Axe3: qualité de vie et diversification économie rurale (diversification, micro-entreprises, services, patrimoine,...)
- *À la marge : mesure imaginée par un GAL hors liste du règlement européen mais répondant aux objectifs des axes 1, 2 ou 3 (validation nationale nécessaire)*
  - ➔ *La candidature fera apparaître le rattachement des actions du territoire aux axes, et si possible aux dispositifs*
  - ➔ *Le lien précis avec les dispositifs du PDRH sera effectué lors du conventionnement (modifications possibles par la suite)*

# Leader et les nouveaux enjeux du développement rural

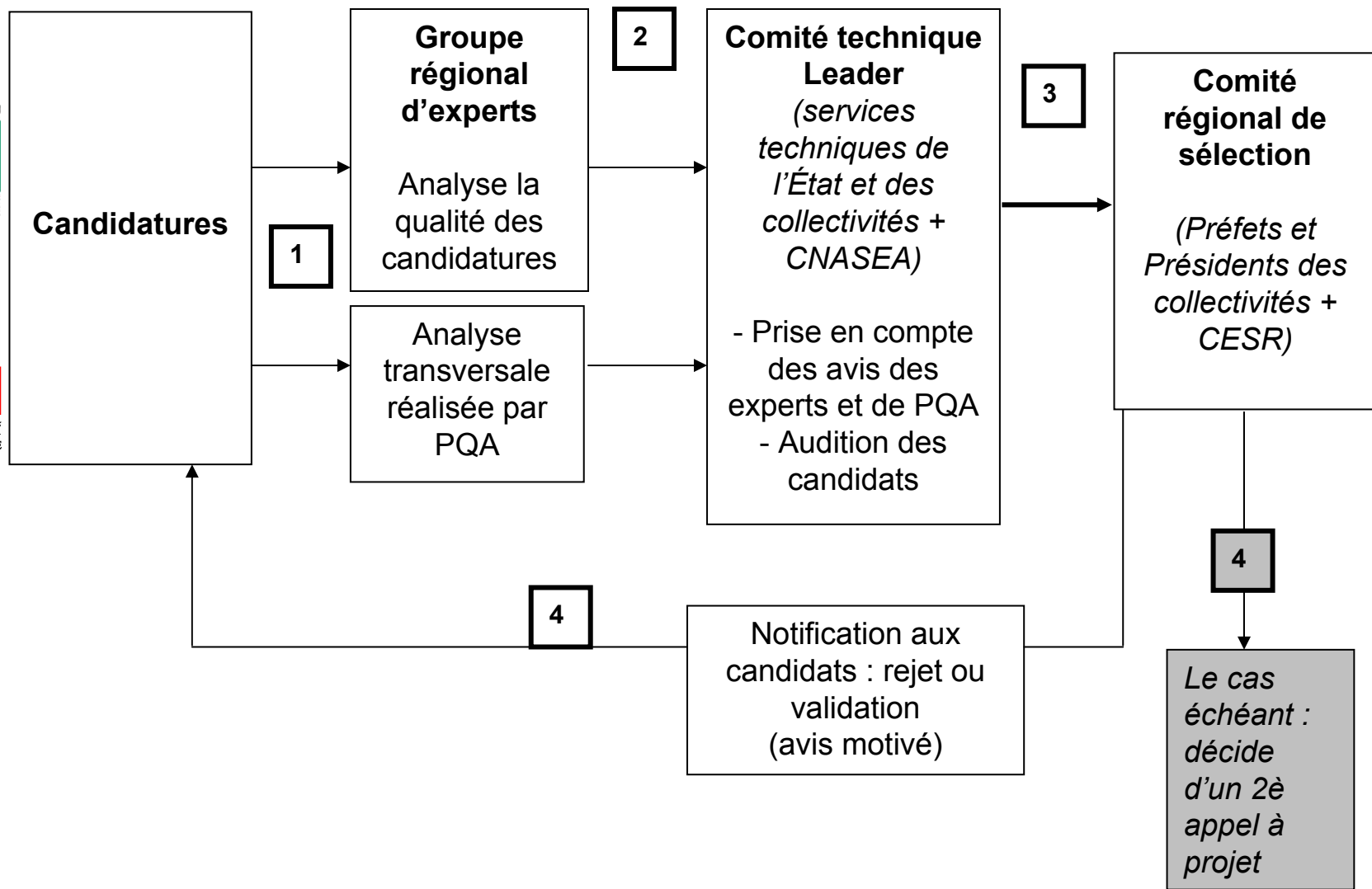
- Problématiques particulières sur lesquelles l'approche Leader peut apporter des réponses originales:
  - ❖ Organisation des services, accueil de population et d'activités
  - ❖ Préservation / valorisation des ressources naturelles et du paysage, valorisation des produits locaux
  - ❖ Lien urbain-rural
  
- Autres problématiques possibles
  - ❖ Perspectives d'emploi pour certains publics
  - ❖ Mutations dans le domaine agricole

*L'articulation / la cohérence avec les dispositifs du  
DRDR Aquitaine sera examinée*

# Les enjeux de la sélection

- Leader reste une politique rurale d'exception :  
expérimenter sur de nouveaux champs  
de nouvelles méthodes
- Les GAL sélectionnés auront fait la preuve de la **valeur ajoutée** de leur candidature pour leur territoire et par rapport au développement rural en général
- En explicitant les **effets attendus du projet** proposé et en montrant qu'ils élargissent et/ou amplifient les effets des politiques de développement existantes

# L'organisation de la sélection



# Le calendrier en Aquitaine

- Lancement appel à projet : 4 septembre 2007
- Date limite de dépôt des candidatures: 4 janvier 2008
  - ❖ A la préfecture de région (SGAR)
- Date limite de sélection des GAL Leader: 30 avril 2008
- *(éventuellement nouvel appel à projet si le résultat est jugé non satisfaisant)*

# Nombre de GAL, enveloppe par GAL

- En Aquitaine: 16,5 M€ de FEADER
  - pour 9 à 15 GAL
  - enveloppe UE minimum / GAL : 1 M€
  - enveloppe UE moyenne / GAL : environ 1,5 M€
  
  - Répartition indicative FEADER-Leader Aquitaine:
    - ❖ 0,5 M€ pour des projets liés à l'axe 1
    - ❖ 1 M€ pour des projets liés à l'axe 2
    - ❖ 11,7 M€ pour des projets liés à l'axe 3
    - ❖ 0,83 M€ pour des projets de coopération
    - ❖ 2,48 M€ pour l'animation / fonctionnement des GAL
- ➔ *Ne signifie pas que chaque GAL doit reproduire cette répartition!*

# Les territoires éligibles

- Ciblage sur les territoires de projet: Pays, PNR (exceptions seulement avec le soutien des territoires de projet concernés, respecter les limites des EPCI)
- Cohérence: périmètre, stratégie, institutions, animation
- 20 000 à 150 000 habitants
- Possibilité de GAL interrégionaux
- Possibilité d'intégrer une « ville moyenne »
  - ❖ si l'efficacité de la stratégie dépend de l'interaction entre la ville moyenne et les zones rurales (lien urbain-rural)
  - ❖ définition en Aquitaine: unité urbaine entre 30 000 et 70 000 hbts
  - ❖ conditions: 20% maxi de l'enveloppe GAL consacrée à des opérations localisées exclusivement dans la ville moyenne, démontrer retombées sur les zones rurales
  - ❖ *les villes « importantes » (Bordeaux, Bayonne, Pau) sont exclues des périmètres Leader mais peuvent participer au partenariat si besoin*

# Des stratégies à bâtir autour d'une priorité ciblée

➤ Stratégie du GAL établie de façon partenariale

➤ Chaque GAL définira une priorité ciblée

Reflétant le caractère multi-sectoriel de la stratégie

Ciblant l'action du GAL pour :

➔ Concentrer les moyens

➔ Être lisible sur le territoire et vis-à-vis des  
partenaires régionaux

➤ Pas de liste nationale fermée

# Critères de recevabilité d'un dossier de candidature

- Dossier comportant les éléments demandés: territoire / stratégie, implication acteurs, plan de développement, pilotage
- Périmètre
  - ❑ Nombre d'habitants
  - ❑ Cohérence territoires organisés
  - ❑ Cas des villes
- Existence d'une priorité ciblée
- Mobilisation d'un partenariat public/privé
- Une enveloppe d'au moins 1 M€ FEADER

# Critères d'analyse des candidatures

- Processus d'implication des acteurs (à ts les stades)
- Pertinence du territoire par rapport aux enjeux
- Pertinence de la stratégie (caractère multisectoriel, qualité du diagnostic, priorité ciblée)
- Volonté d'implication dans la coopération
- Valeur ajoutée du projet Leader, exemplarité
- Qualité du plan de développement et plan de financement (adéquation moyens / objectifs, ...)
- Qualité du pilotage proposé (organisation GAL / autres institutions du territoire, actions de capitalisation/diffusion envisagées...)

# Importance de la coopération

- Concrétiser l'intégration européenne et ouvrir de nouvelles perspectives pour le territoire
- Coopération inter territoriale et transnationale
- Les territoires candidats sont invités à prévoir la coopération **dès le démarrage**, comme partie intégrante de leur stratégie
- L'enveloppe coopération pourra être répartie dès la sélection initiale des GAL
- Utiliser les réseaux existants: coopé Leader+, Interreg, coopé CR et CGx...

# Principales dispositions en matière de gestion

- Les opérations sont sélectionnées par le comité de programmation du GAL (y.c. coopération)
- Des vérifications réglementaires seront effectuées par les services référents en fonction des dispositifs
- Un coordinateur régional Leader sera désigné par l'autorité de gestion : contact direct avec les GAL
- Le paiement du FEADER aux bénéficiaires sera effectué par l'organisme payeur: CNASEA
- La contribution financière du FEADER sera calculée sur la base des dépenses publiques: taux de 55%

# Appui aux territoires candidats

- Pays et Quartiers d'Aquitaine
- Conseil Régional et Conseils Généraux
- DRAF + DDAF (*particulièrement pour lien au PDRH*)
- SGAR + préfetures de département

## Documents de référence:

- Règlement européen (RDR), PDRH, DRDR  
Aquitaine: [www.aquitaine.gouv.fr/europe25/](http://www.aquitaine.gouv.fr/europe25/)
- Leader, coopération: [www.una-leader.org](http://www.una-leader.org)  
[www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)